

## Une prolongation des aides aux entreprises pour aider à la reprise de l'activité

Lorient Agglomération prolonge les dispositifs d'urgence accordés aux entreprises en difficultés dans le cadre de la crise sanitaire afin d'accompagner la reprise, les investissements nécessaires mais également le développement d'une économie locale dans le cadre de l'aide au secteur CHR afin d'aider les producteurs locaux.

Lorient Agglomération a mis en place plusieurs dispositifs d'aide aux entreprises pour faire face aux difficultés de la crise du COVID et accompagner la reprise. Certains de ces dispositifs ont déjà été assouplis et/ou élargis et Lorient Agglomération souhaite les prolonger jusqu'à la fin de l'année, dans le respect des dispositions prises par la Région le 10 mai 2021 pour encadrer ces prolongations, les régimes d'exemption européens ayant déjà été prorogés.

C'est notamment le cas pour l'aide au secteur CHR qui est prolongée jusqu'à la fin de l'année. Il s'agit de soutenir les cafés, hôtels et restaurants s'approvisionnant directement auprès de producteurs et transformateurs locaux. Une aide forfaitaire de 500 € maximum est destinée aux restaurants ou traiteurs et de 200 € aux cafés ou hôtels. 56 commerçants ont déjà été aidés. La dotation globale prévue pour ce dispositif est de 200 000 €.



Deux autres dispositifs sont également prolongés :

**Le Pass commerce et artisanat** : prolongation jusqu'au 31 décembre 2021. Le Pass commerce et artisanat a été élargi à toutes les communes de l'agglomération et enrichi dès décembre 2020.

Par exemple, le soutien aux investissements numériques a été relevé à 50% (contre 30% des montants investis), pour une dépense minimale de 2 000 € (au lieu de 3 000 €). Concernant les autres investissements, le plancher a été ramené à 3 000 €, et les dépenses liées aux terrasses sont devenues éligibles. Tous les commerçants et artisans employant 7 salariés et réalisant 1M€ de CA au maximum peuvent y prétendre. Les bénéficiaires reçoivent en outre un acompte de 50%. Plus de 100 dossiers ont déjà été déposés, dont la moitié a bénéficié d'aides pour plus de 300 000 €.

**Prêt Covid Résistance** : prolongation jusqu'au 30 septembre 2021. Ce prêt à taux zéro sur 36 mois, dont 18 mois de différé, (20 000 €) s'adresse aux entreprises (1,5 M€ de CA et 20 salariés maximum) et aux associations présentant un besoin en trésorerie non totalement couvert par le financement bancaire. Le prêt Covid Résistance est maintenant cumulable avec le Prêt Garant par l'Etat. S'il a connu un démarrage timide, ce dispositif voit une sollicitation croissante depuis son élargissement : fin avril, 38 entreprises et associations ont bénéficié de 529 000 € de prêts. Le budget total disponible pour le territoire est de 1,67 M€.

### Informations clés :

- Pass commerce et artisanat prolongé jusqu'au 31/12/21
- Aide aux CHR : prolongation jusqu'au 31/12/21
- Prêt Covid Résistance : prolongation jusqu'au 30/09/21

Toutes les mesures de soutien de Lorient agglomération : <https://www.lorient-agglo.bzh/covid-19-mesures-de-soutien/>

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 [mbretonrobin@agglo-lorient.fr](mailto:mbretonrobin@agglo-lorient.fr)  
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

